

Déclaration d'OSSTF/FEESO sur les interdictions de livre, la démocratie et l'éducation publique

L'éducation publique joue un rôle fondamental pour bâtir et soutenir une société capable d'affronter et de surmonter collectivement les nombreux défis auxquels nous faisons face présentement. À partir de l'iniquité économique et des changements climatiques à la montée des mouvements autoritaires et haineux, nous avons besoin d'un système d'éducation public robuste, maintenant plus que jamais. L'éducation publique est profondément incompatible avec la censure. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la censure sous forme d'efforts pour interdire l'accès à des livres et d'autre matériel qui célèbrent la vie et les histoires, comme celles des communautés noires et racialisées, les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et les communautés 2SLGBTQIA+.

La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (OSSTF/FEESO) représente plus de 60 000 travailleuses et travailleurs en éducation et membres du personnel enseignant partout en Ontario. Nous nous engageons à l'éducation publique, à la liberté d'expression et au droit de chaque élève de se reconnaître, de reconnaître leurs expériences vécues et leur communauté dans la salle de classe et dans les livres de la bibliothèque qui célèbrent la diversité, les expériences vécues de toutes les apprenantes et tous les apprenants, et s'opposent à toute forme d'oppression. Nous sommes très préoccupés par les efforts, de plus en plus organisés, visant à interdire une liste de plus en plus longue de livres et autre matériel d'apprentissage. La censure prive les élèves de l'occasion d'apprendre comment naviguer un monde de plus en plus complexe dans lequel la différence est – et devrait être – la norme plutôt que l'attente. La censure nuit à la capacité des élèves à penser de façon critique au sujet du monde qui les entoure en leur interdisant d'être exposés à des perspectives diverses et divergentes. De plus, les interdictions de livre donnent un message clair aux élèves concernant les vies qui méritent d'être célébrées et les personnes dont la vie est indésirable ou, au pire, supprimable. Cela va à l'encontre des principes de l'éducation publique.

Par conséquent, OSSTF/FEESO appuie fortement le droit de tous les élèves à être libre de lire et d'être exposé à une gamme de cultures, d'histoires et de perspectives la plus vaste possible et s'oppose à toutes les campagnes et tous les efforts d'interdire ou de limiter l'accès à des livres.

Remarque

Nonobstant la croyance d'OSSTF/FEESO en l'importance du jugement professionnel du personnel enseignant dans la sélection du matériel d'enseignement et le développement de collections bibliothécaires, tout le personnel enseignant de l'Ontario doit se conformer aux responsabilités du personnel enseignant, comme elles sont indiquées au paragraphe 264(1) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap E.2. Ces responsabilités comprennent l'usage et la permission d'utiliser comme manuels scolaires seuls les livres approuvés par le ministère de l'Éducation ou le conseil scolaire, comme le stipule la *Loi*.